

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4342

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Feyzin

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2007 - Convention-cadre triennale 2007-2009**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet de la présente délibération concerne, d'une part, le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 50 612 € nets de taxes, aux différents bénéficiaires au titre de la programmation annuelle de GSUP pour l'année 2007 et la signature d'une convention-cadre triennale pour les années 2007, 2008 et 2009.

En effet, c'est dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise que les objectifs prioritaires à atteindre dans la convention-cadre de GSUP, ont été fixés, à savoir :

- améliorer la gestion du cadre de vie par un renforcement de la gestion courante en visant une cohérence d'ensemble et par l'appui aux copropriétés dégradées en complément de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) en cours,
- favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics et par le développement d'échanges entre les habitants et leur implication dans la vie du quartier,
- affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif de GSUP et d'efficacité des interventions grâce à une structuration des modalités de partenariat et à la poursuite des instances et outils permettant de partager un diagnostic, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention GSUP.

La programmation de GSUP 2007 s'inscrit pleinement dans la convention-cadre 2007-2009 de la commune de Feyzin. Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2007 est estimé à 336 786 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 50 612 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2007, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la convention-cadre triennale relative à la gestion sociale et urbaine de proximité pour les années 2007, 2008 et 2009,

b) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de l'année 2007 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 50 612 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre 2007-2009,

b) - les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et 2008 - comptes 657 380, 654 800 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,